



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 076/2025

Objet : Approbation d'avenants dans le cadre des travaux de rénovation et de réhabilitation thermique de la salle polyvalente Henri Coppard

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que dans le cadre du projet de rénovation et de réhabilitation thermique de la salle polyvalente Henri Coppard, SARA AMENAGEMENT, mandataire de la commune, a lancé une consultation des marchés de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée avec possibilité de négociation, selon les dispositions des articles R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que tous les marchés de travaux ont été attribués et notifiés aux attributaires en date du 30 avril 2024,

Considérant que la notification valait ordre de service de démarrage des prestations,

Considérant que ce projet a été inscrit au budget communal,

Considérant qu'il s'est avéré avéré nécessaire, en cours de réalisation de l'opération, de réaliser les travaux complémentaires imprévus comme décrits dans les FTM citées ci-dessous par lots de travaux pour un montant total de 96 457,34 € HT :

Intitulé du lot	Entreprise titulaire	N° avenant	Objet de l'avenant	
01- INSTALLATION DE CHANTIER DEMOLITION MACONNERIE	Marché n° 24006M FUZIER ET LAMBERT	2	<ul style="list-style-type: none"> •FTM 01.03 : + 1 000.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Curage préalable à la reconnaissance des réseaux qui nécessite un complément d'inspection en fin de chantier. (Voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 01.04 : + 690.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Empochements au-dessus des portes des locaux rangement et de la fenêtre du bureau entrée (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 01.05 : + 5 890.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Travaux réseaux EP (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 01.06 : + 10 999.90 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Travaux extérieurs divers (voir détail sur le devis cijoint). •FTM 01.07 : + 502.90 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Travaux divers en + et - (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 01.08 : - 1000.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Suppression partielle de la repose des équipements sportifs (voir détail sur le devis ci-joint). 	18 082.80 €

<p>02- COUVERTURE CHARPENTE METALLIQUE-ZINGUERIE</p>	<p>Marché n° 24007M ATELIERS BOIS ET COMPAGNIE</p>	<p>1</p>	<p>•FTM 02-01 : + 874.23 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Demande d'ajout de protections de 7 points d'ancrage supplémentaires pour les interventions ultérieures pour la sortie en toiture de la hotte. (Voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 02-02 : + 807.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Réalisation d'une nouvelle sortie en toiture pour la hotte de la salle annexe (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 02-03 : + 13 950.17 € HT Article R2194-5 Modification pour circonstances imprévues -Dépose de la couverture existante avec fourniture de filets de sécurité et prise en compte des aléas rencontrés par l'entreprise (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 02-04 : - 1 473.50 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Réfaction pour remplacement d'une porte aluminium réalisé par le lot 5 (voir détail sur le devis ci-joint).</p>	
--	---	----------	--	--

<p>03- FACADES</p>	<p>Marché n° 24008M CAN FACADES</p>	<p>1</p>	<p>•FTM 03-02 : + 400.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Condamnation d'ouvertures avec du polystyrène et pose de grillage avec finitions et nettoyage. (Voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 03-04 : - 812.35 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Suppression des bavettes prévues au marché pour réalisation par le lot 5 (voir détail sur le devis ci-joint).</p>	<p>- 412.35 €</p>
<p>04- BARDAGE POLYCARBONATE</p>	<p>Marché n° 24009M EDA</p>		<p>SANS OBJET</p>	

<p>05- MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS BSO</p>	<p>Marché n° 24010M MEALLERIE ROLLAND</p>	<p>1</p>	<p>•FTM 05.01 : + 9 560.00 € HT Circonstances imprévues. -Fourniture et pose de gardecorps à l'étage suite à une faiblesse des pattes de fixation après démolition. (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 05.02 : + 14 400.00 € HT Article R2194-8 Circonstances imprévues. -Remplacement des 4 portes du SAS (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 05.03 : + 2 665.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Fabrication et pose d'un bandeau aluminium pour habillage des portes (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 05.04 : + 935.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Modification du modèle du garde-corps aluminium (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 05.05 : + 2 947.00 € HT Article R2194-5 Circonstances imprévues. -Remplacement d'une porte aluminium sur façade sud dégradée (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 05.06 : + 2 240.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Fabrication et pose de bavettes prévues initialement au lot 3 (voir détail sur le devis ci-joint).</p>	
---	--	----------	---	--

06- MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Marché n° 24011M CHANUT	1	<ul style="list-style-type: none"> • FTM 06-01 : + 538.50 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Fourniture et pose d'une serrure à code « Béquille Unitechnic ». (voir détail sur le devis ci-joint). • FTM 06-02 : + 1 737.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Renfort poutre bois avec fourniture et pose d'équerres (voir détail sur le devis cijoint). • FTM 06-03 : + 2 646.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Remplacement des bloc portes à l'entrée de la salle de sport avec serrure anti-panic (voir détail sur le devis cijoint). • FTM 06-04 : + 966.48 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Réalisation vernis sur habillage mural prévu initialement au lot 8 (voir détail sur le devis ci-joint). • FTM 06-05 : + 1 011.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Trappe passe-plat coupe-feu (voir détail sur le devis cijoint). 	
--	--------------------------------------	---	---	--


07- REMPLACEMENT RIDEAUX SALLE SPORTIVE	Marché n° 24012M CHANUT		SANS OBJET	
---	--------------------------------------	--	-------------------	--



<p>08- CLOISONS-FAUX PLAFONDS DOUBLAGE- PEINTURE</p>	<p>Marché n° 24013M DIC SAS</p>	<p>1</p>	<p>•FTM 08-01 : + 895.81 € HT Article R2194-8 Circonstances imprévues. -Fourniture et pose de doublage de laine de verre façade hall Nord et Est suite découverte détérioration par des rats. (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 08-02 : + 8 245.35 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Fourniture et pose de doublage sur la façade Sud, compléments de peinture (voir détail sur le devis cijoint). •FTM 08-03 : + 900.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Fourniture et pose d'une cornière blanche et un BA13 vissé (voir détail sur le devis cijoint). •FTM 08-04 : + 1 530.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Fourniture et pose d'équerres au-dessus de la lisse bois de la salle de sport (voir détail sur le devis cijoint). •FTM 08-05 : - 966.48 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Suppression du vernis d'habillage mural pour réalisation par le lot 6 (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 08-06 : - 109.10 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Suppression de la laine minérale en tableau (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 08-07 : + 300.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Dépose doublages pour fixations en façade Sud (voir détail sur le devis ci-joint).</p>	
--	--	----------	---	--

<p>09- CARRELAGE FAÏENCE</p>	<p>Marché n° 24014M SIAUX</p>	<p>SANS OBJET</p>	
------------------------------	--	--------------------------	--

<p>10- REVETEMENTS DE SOL SOUPLE</p>	<p>Marché n° 24015M Base ST GROUP</p>	<p>2</p>	<p>•FTM 10.02 : + 1 400.00 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant, inférieur à 15% -Réalisation d'un tracé des lignes de jeu pour le badminton. (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 10.03 : - 1 483.60 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant, inférieur à 15% -Suppression d'un dispositif d'éveil à la vigilance. (voir détail sur le devis ci-joint).</p>	<p>- 83.60 €</p>
<p>11- ELECTRICITE</p>	<p>Marché n° 24016M RMATECH SARL</p>	<p>1</p>	<p>•FTM 11-01 : - 2 480.27 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Balance de travaux pour adaptation du chantier (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 11-02 : + 2 064.91 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Aléas de chantier suite dépose des existants (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 11-03 : + 12 984.42 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Suite demande du maitre d'ouvrage, modification de l'alarme existante (voir détail sur le devis ci-joint). •FTM 11-04 : + 680.97 € HT Article R2194-8 Modification de faible montant inférieur à 15%. -Suite demande du maitre d'ouvrage, création d'une alimentation supplémentaire pour le monte-charge (voir détail sur le devis ci-joint).</p>	<p>13 250.03 €</p>

12- CHAUFFAGEVENTILATION-SANITAIRE	Marché n° 24016M SARL DECLICS	1 •FTM 12-01 : + 1 021.00 € R2194-8 Modification de inférieur à 15%. -Mise en place de 2 radiateurs dans l'espace préparation. (voir détail sur le devis cijoint).	1 021,00 € 
MONTANT TOTAL DES AVENANTS			96 457 ,34 € HT

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur le Maire autorise la Société SARA Aménagement, mandataire de la commune « agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage », à signer et à notifier les avenants sus-indiqués.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Saint-Savin, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble à compter de sa date de publication et dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la commune de Saint-Savin est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Savin, le 18 août 2025

Le Maire,

Fabien DURAND

